FO' Lire

JUILLET 2017

TAXE D'HABITATION OÙ EN EST-ON ?

Cette taxe concerne un peu plus de 27 millions de locataires et de propriétaires, et rapporte environ 22 milliards d'euros aux communes et intercommunalités. Aujourd'hui, certains ménages (pas moins de 4 millions) en sont totalement exonérés. Il s'agit de ceux qui affichent un Revenu Fiscal de Référence inférieur à 10 000€ par an et par part, ainsi que les veufs et les veuves sous certaines conditions.
Notre président, Emmanuel Macron, juge cette taxe :
- « **injuste** », car son montant ne dépend pas des revenus du contribuable, mais des valeurs locatives estimées par le fisc à partir d'une grille d'analyse datant des années 1970
- « **inégale** », car son montant varie fortement d'une commune à une autre.

Dès 2018, suite aux promesses électorales d'Emmanuel Macron, les contribuables déclarant un revenu fiscal de référence de 20 000€ par an et par part fiscale, verront leur taxe diminuer d'un tiers. Ce processus sera renouvelé en 2019, puis en 2020, année où ces contribuables ne devraient plus payer de taxe d'habitation.

Si à terme, 20 % des ménages les plus aisés continueront de payer la taxe d'habitation, cette mesure ne sera pas sans conséquences sur les finances des collectivités.
Le manque à gagner par celles-ci sera répercuté sur l'ensemble des citoyens . En effet, le gouvernement promet de compenser cette perte par le versement d'une part d'un impôt national ou de la CSG.

TROP DE SEL ET PAS ASSEZ DE FIBRES DANS L'ASSIETTE DES FRANCAIS

Les français mangent mal, ne bougent pas assez et adoptent de nouveaux comportements potentiellement à risque pour leur santé.
C'est ce qui ressort d'une étude réalisée par l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitairede l'Alimentation) publiée le 12 juillet 2017.
Outre la consommation de sel, qui reste trop élevée (entre 7g et 9g par jour), les français consomment de plus en plus de produits transformés (pizza, sandwichs, soupes, jus de fruits, glaces, patisseries ...) et de moins en moins de fruits et légumes , de légumineuses et de céréales.
Par ailleurs, l'étude constate aussi une augmentation des comportements alimentaires potentiellement plus à risque pour la santé, comme :
- la consommation de denrées animales crues,
- une température du réfrigérateur trop élevée,
- l'approvisionnement par l'auto-production (potager, puits privés...).
- la sédentarité qui se retrouve sur la balance.

L'agence appelle donc les pouvoirs publics à renforcer les efforts en matière de nutrition et de promotion de l'activité physique.

ENSAP.GOUV.FR

Depuis le 17 juillet 2017, les agents titulaires de la Fonction Publique peuvent se rendre sur le site https://ensap.gouv.fr, afin de s'inscrire et d'avoir accès à leur bulletin de paie.
Petit rappel : ce site permet à l'administration de conserver les documents de rémunération tout au long d'une carrière, et 5 ans après la mise en retraite.
Pour votre première connexion vous aurez besoin de votre numéro de sécurité sociale, d'un RIB et d'une adresse mail **(privée ou professionnelle)**.
Dans un premier temps, nous avons accès aux bulletins de paie de l'année en cours et du dernier mois de 2016, ainsi qu'à l'attestation fiscale de 2016.
Début 2018, ce site bénéficiera d'une nouvelle version qui sera ouverte aux agents contractuels et aux agents venant d'intégrer l'administration.